

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-120 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents (54) :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents (18) :

Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote (6) :

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ANNUELLE AU CIAS - ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Communauté d'agglomération du Libournais versée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public intercommunal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement social et de solidarité sur le territoire communautaire.

Vu la délibération n°2023-12-331 en date du 19 décembre 2023 décidant de verser une avance sur la subvention 2024 au CIAS d'un montant de 285 000 €,

Vu le budget principal de La Cali voté ce jour fixant la subvention d'équilibre 2024 au CIAS au montant de 900 000 €,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,
Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 2 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2024 d'un montant de 615 000 € (900 000 € - 285 000 €) au budget principal du CIAS de la manière suivante :

- 305 000 € au mois de mai 2024
- 310 000 € au mois de septembre 2024.

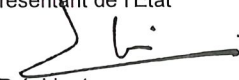
Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 657363

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

18 avril 2024

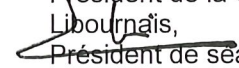
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État


Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance


Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-121 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents (54) :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents (18) :

Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote (6) :

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**BUDGET PRINCIPAL : REVERSEMENT PARTIEL DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2023 ACCORDÉE AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LA ZONE D'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE DE LIBOURNE - SAINT EMILION**

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charges des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Considérant que le syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion a été créé par arrêté préfectoral à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la Cali et la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais sont membres du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion dont l'objet est l'aménagement, l'exploitation, la gestion, l'entretien et le développement de la zone d'activité aéroportuaire située sur le territoire de la commune des Artigues-de-Lussac,

Conformément aux dispositions financières des statuts du syndicat mixte fermé et notamment l'article 22 portant sur la participation financière des membres du syndicat,

Considérant qu'en application de la délibération en date du 5 avril 2023, La Cali a versé une subvention d'investissement au syndicat mixte de 1 543 750 euros, correspondant à hauteur de 50 % des dépenses globales suivantes :

- L'acquisition de la plateforme aéroportuaire pour 1 343 750€
- Les travaux afférents pour 200 000€,

Considérant que le coût réel de l'acquisition foncière, frais de notaires inclus, s'est élevée à 2 526 500€, soit 1 263 250€ par collectivité,

Considérant que la participation de la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais s'est limitée à 1 263 250€,

Considérant au vu de ces éléments que le syndicat mixte a décidé, afin de respecter l'équité des participations des deux collectivités adhérentes, de reverser à La Cali la somme de 80 500€ représentant le trop perçu au titre de l'acquisition foncière,

Considérant l'absence de besoin de subventions pour l'exercice 2024, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 2 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de la décision du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint Emilion de reverser à La Cali le trop perçu sur la subvention d'investissement 2023 s'élevant à 80 500€.

- d'acter le principe de non versement de subvention au titre de l'exercice 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

18 avril 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-125 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents (54) :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents (18) :

Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote (6) :

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 MODIFICATION DES TARIFS ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE LIBOURNE À COMPTER DU 1ER AVRIL 2024

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2016-1691 en date du 9 décembre 2016 dite « Loi Sapin 2 »,

Vu la délibération en date du 3 février 2023 portant modification des tarifs et redevance d'occupation du domaine public communautaire sur la commune de Libourne à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la notification des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels applicables au 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser les tarifs applicables aux terrasses et food trucks sur la ville de Libourne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 avril 2024,

Après en avoir délibéré,
 et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de créer les tarifs suivants :

Redevance d'occupation du domaine public appartenant à La Cali situé sur la commune de Libourne :

Part fixe : le m² mensuel

Secteur 3 (Bastide et Port) : 12.65 €

Secteur 2 (dont Centre Aquatique) : 9,78 €

Cette part fixe pourra être modifiée tous les ans au regard de la mise à jour des tarifs par l'administration fiscale, selon l'article 371 ter S de l'annexe II au code général des impôts,

Part variable : elle est basée sur un pourcentage du CA HT. Elle sera définie par négociation à la signature de la convention en accord avec le prestataire.

Tarifs des terrasses sur le domaine public de La Cali situé sur la commune de Libourne, le m² mensuel :

Secteur 3 : (Bastide + Port)

Terrasse couverte fermée : 5.10 €

Terrasse couverte non fermée : 3.45 €

Terrasse ouverte : 3.15 €

Secteur 2 : (dont centre Aquatique)

Terrasse couverte fermée : 4.40 €

Terrasse couverte non fermée : 2.80 €

Terrasse ouverte : 2.50 €

Food trucks installés sur le domaine public de La Cali situé sur la commune de Libourne, le m² mensuel :

Food trucks	Tarifs mensuel	Tarif semestriel
Food truck occupation inférieure ou égale à 15m2	266,00 €	1 596,00 €
Food truck occupation supérieure à 15m2	399,00 €	2 394,00 €
TRIPORTEUR occupation 3m2	79,80 €	478,80 €

Ces tarifs seront révisables annuellement conformément au catalogue des tarifs.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

18 avril 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme et par délégation
 Philippe BUISSON,
 Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
~~Président de séance~~

Fabienne FONTENEAU,
 Vice-présidente,
 Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240410-2024_04_125-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-126 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents (54) :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents (18) :

Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote (6) :

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 PRINCIPE DE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE GIRONDE HABITAT POUR LA
 CONSTRUCTION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE À IZON

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2252-1 et 2 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code civil et notamment son article 2298 ;
- Vu la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement ;
- Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 99 ;
- Vu le décret n° 20161884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires ;

Considérant l'annonce du président de la République le 10 janvier 2022 à Nice, de la création de plus de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, en zone rurale ou péri-urbaine, dans tous les départements, en métropole comme en outre-mer.

Considérant la candidature conjointe des communes d'Izon et de Vayres pour une installation d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur la commune d'Izon ;

Considérant l'annonce le lundi 2 octobre 2023 par le chef de l'État de la carte de ces nouvelles brigades, à Tonneins, dans laquelle figure celle d'Izon ;

Considérant la délibération n° 2024-34 du bureau du Conseil d'administration de Gironde Habitat en date du 14 mars 2024 portant modalités de réalisation et de location du projet de brigade de gendarmerie d'Izon ;

Considérant que Gironde Habitat sollicite La Cali, sur le principe, d'être garante de tout ou partie de l'emprunt qui serait nécessaire à cette opération, soit environ 3 450 0000 euros ;

Considérant qu'une garantie d'emprunt ne peut s'effectuer que sur demande expresse de l'emprunteur à laquelle est jointe le contrat définitif ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 02 avril 2023,

Après en avoir délibéré,
 et à l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe pour La Cali de garantir l'emprunt que contractera Gironde Habitat pour le financement de la construction de la brigade gendarmerie d'Izon ;
- de délibérer ultérieurement au vue du contrat d'emprunt définitif présenté par Gironde Habitat pour cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

18 avril 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance